



Objet : Demande d'attribution d'une subvention pour la création de 35 logements sociaux de type PLUS à Fontenay-Le-Fleury.

Le Bureau,

Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 12 octobre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu la délibération en date du 05 décembre 2007, sur la mise en place d'un nouvel outil financier temporaire de soutien à la réalisation de logements sociaux, mettant en application le contrat de développement de l'offre résidentielle des Yvelines (CDOR),

Vu les délibérations en date du 07 février 2008 et du 16 décembre 2008, modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour la réalisation de logements de type PLAI ou PLUS,

Considérant que cette subvention attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 1er janvier 2008,

Qu'elle permet de contribuer au financement des opérations de logement social comportant des logements de type PLAI ou PLUS sur le territoire de Versailles Grand Parc,

Considérant la demande de subvention du bailleur social, OSICA, en date du 30 juillet 2010, pour la réalisation de 79 logements sociaux dont 35 logements de type PLUS au sein de la Zac du Levant (lot 2) à Fontenay-Le-Fleury,

Considérant que cette opération a été autorisée par le bureau du 12 octobre 2010.

Programme subventionné :

Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Forfait PLUS PLAI
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
OSICA	Zac du Levant – lot 2	Fontenay-le-Fleury	79					35	44	157 500 €

Décide

Article 1 - le versement d'une subvention de 157 500 € à OSICA pour la réalisation de 35 logements sociaux de type PLUS au sein de la Zac du Levant (lot 2) à Fontenay-Le-Fleury.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **25 OCT. 2010**

Le Président



François de MAZIERES

Maire de Versailles

